

MASTER 1 « DROIT DES ACTIVITES ECONOMIQUES »

Public et conditions d'accès

Sont admis à s'inscrire de plein droit en première année de Master Droit mention « Droit des activités économiques », les titulaires de la licence en droit ainsi que les candidats ayant satisfait à l'une des procédures de validation des études, des acquis professionnels et des acquis de l'expérience selon les dispositions en vigueur. Les étudiants doivent avoir validé totalement leur licence.

Organisation pédagogique

L'année universitaire est ordonnée en deux semestres (Semestre 7 et Semestre 8) avec des cours principalement en fin de journée.

Cursus

Semestre 7

- UE 7.1 – Méthodologie, initiation à la recherche (15 heures)
- UE 7.2 – Langues vivantes (12 heures)
- UE 7.2a – Anglais ou
- UE 7.2b – Espagnol ou
- UE 7.2c – Enseignement juridique en langue étrangère
- UE 7.3 – Droit de la concurrence (23 heures)
- UE 7.4 – Droit du commerce international (23 heures)
- UE 7.5 – L'outre-mer en droit international économique et en droit européen (23 heures)
- UE 7.6 – Principe de droit processuel (23 heures)
- UE 7.7 – Droit pénal des affaires (23 heures)
- UE 7.8 – Politiques publiques (23 heures)
- UE 7.9 – Droit des contrats publics (23 heures)
- UE 7.10 – Droit des sociétés approfondies (23 heures)
- UE 7.11 – Histoire du droit économique outre-mer (23 heures)

Semestre 8

- UE 8.1 – Langues vivantes (12 heures)
- UE 8.1a – Anglais ou
- UE 8.1b – Espagnol ou
- UE 8.1c – Enseignement juridique en langue étrangère
- UE 8.2 – Rapport de recherche ou de stage (2 mois minimum)
- UE 8.3 – Droit public économique (23 heures)
- UE 8.4 – Droit de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires (23 heures)
- UE 8.5 – Droit public et privé de l'emploi en Polynésie française (23 heures)
- UE 8.6 – Management des ressources humaines (23 heures)
- UE 8.7 – Droit des entreprises en difficulté (23 heures)
- UE 8.8 – Finances publiques et logique de performance (23 heures)
- UE 8.9 – Droit fiscal des entreprises (23 heures)
- UE 8.10 – Droit des contrats commerciaux (23 heures)

Durée

430 heures de cours

Validation

Contrôle continu et examen terminal

Frais de formation

95 000 F

➤ RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Jean-Paul PASTOREL
Professeur de Droit public
à l'UPF

➤ CALENDRIER

A partir du mois d'août 2015

➤ LIEU DE FORMATION

Campus d'Outumaoro
Université
de la
Polynésie française